

## CHARTRE DU CADRE EN ENVIRONNEMENT ET BIOLOGIE SUBAQUATIQUES

M \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Le cadre en Environnement et Biologie Subaquatiques de la FFESSM (Initiateur, Moniteur 1er ou 2ème degré) prend les engagements moraux suivants :

En ce qui concerne le respect de l'environnement, le cadre en Environnement et Biologie doit :

- Etre un modèle d'éthique pour les plongeurs et les cadres des autres disciplines fédérales, c'est-à-dire un exemple de respect de l'environnement
- Limiter son impact sur le milieu par un comportement technique adapté et maîtrisé
- Proscrire le nourrissage
- Promouvoir les méthodes d'approche les plus respectueuses de la flore et la faune subaquatiques
- Eviter les nuisances sonores et l'usage des éclairages artificiels directs ou trop puissants
- Respecter et promouvoir la charte internationale du plongeur responsable
- Favoriser une démarche responsable vis à vis de l'environnement (covoiturage, limitation et recyclage des déchets...)

En ce qui concerne les respect des personnes, le cadre en Environnement et Biologie doit :

- Faire preuve d'un comportement courtois en toutes circonstances envers les plongeurs, les stagiaires et les autres cadres
- Respecter la confidentialité des jurys d'examen
- Respecter ses pairs et les dirigeants de notre Fédération
- Respecter les ressources et cultures des pays ou régions visités

En ce qui concerne le respect de la réglementation, le cadre en Environnement et Biologie n'effectuera pas d'échantillonnage d'espèces rares, menacées, protégées ou commerciales.

Enfin, il s'engage à

- Promouvoir l'activité et l'image fédérale
- Ne pas diffuser de messages ou d'images contraires à l'esprit de la FFESSM
- Actualiser régulièrement ses connaissances en environnement, biologie, réglementation et pédagogie
- Appliquer les cursus fédéraux tels que définis dans le manuel du dirigeant

Le président de la commission régionale  
Environnement et Biologie Subaquatiques :

Le lauréat :

